



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001939838		1ere Gachée : 08:09 (1)		Date : 17/09/2026 012607039306		Zone : SOUS CENTRALE	
Quantité : 1.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : FD465EC		SOP01	
Client : SOPRAGGL(SOPRAGGLO		Chantier : DALLES PREFA		Chauffeur : SEBASTIEN		SEBASTIEN	
				Transport :			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle				DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	
RETOUR centrale				ATTENTE		Quantite Origine : 1.00 m3	
14:20				00:00		Quantite Restante : 0.00 m3	
						Livree Reelle : 1.00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
5218		BPS NF EN 206 A2/CN				XA3(F)	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEM III/B 42,5 L – LH/SRCE PM CP1 NF				400		C 40/50	
Appellation commerciale : C40/50 XA3(F) D12 SF1 III42PM				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 11°C	
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				SPHRE 550 0.58 %		Nom:	
				MV 885 0.05 %		Signature du client:	
				AD 100 1 %			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):				Signature:			
Type et quantité:							
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non